

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
EURE ET LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUILLEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES

Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
<u>11</u>	<u>11</u>	<u>11</u>

DATE DE LA CONVOCATION

08.01.2010

OBJET DE LA DELIBERATION

**DEBAT SUR LE DEVENIR
DE LA RN 154**

Séance du : 15 JANVIER 2010

L'an deux mil dix,
le, quinze janvier
à , vingt heures trente , Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :
M. MESLAND Benoit, Maire.

Présents : M. JOSEPH, Mme NOLLET, M. MAGUET, M. QUENTIN
Mme LAMIRAULT, M. BRETON, M. BROUTE, Mme MAURY,
Mme DUFRESNE, M. LALUQUE ;

Secrétaire de séance : M. LALUQUE Loïc

Le Conseil Municipal affirme sa position quant au devenir de la
RN 154,

Après en avoir délibéré , à l'unanimité ; le Conseil Municipal :

- Souhaite que soient dissociés la réflexion sur le contournement de
Chartres et le projet d'aménagement de la partie sud de la RN 154.

- Demande l'aménagement de la RN 154 en 2X2 voies, au plus près
Du tracé actuel, afin de minimiser l'emprise sur le foncier agricole,
Avec un délai de réalisation le plus rapide possible, afin d'améliorer
La sécurité, préoccupation première de la population et des usagers
De la route.

- La Commune de Guilleville est concernée , sur la totalité de son
Territoire par la zone Natura 2000 ZPS -oiseaux-

Monsieur le Maire tient à préciser que si le choix d'une autoroute
devait être privilégié, le tracé rejoignant l'A 10 au nord de la
Commune de Trancrainville, serait plus court, donc plus économique
réalisation comme en entretien.

Le maintien du péage d'Allaines, permettrait la consolidation de la zone
industrielle intercommunale de Le Puiset, pôle d'emplois pour le
Canton.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
B. MESLAND.

